

*Ontario.*—A la session de 1921, la législature d'Ontario créa un système de caisses d'épargne et en mars 1922 les premières succursales furent inaugurées. Le taux d'intérêt aux déposants de ces caisses d'épargne est de 1 et 1½ p.c. par année, calculé tous les six mois. Tous les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 janvier 1940 leur total était de \$39,850,000 et le nombre de déposants à cette date, d'environ 114,000. La province compte vingt-six succursales en opération.

*Alberta.*—Dans cette province, la Trésorerie accepte des dépôts d'épargne et fait l'émission de certificats d'épargne portant intérêt à 2 p.c. ainsi que des certificats aux échéances d'un, deux et trois ans en coupures de \$25 et plus, portant intérêt à 2 p.c. pour un an et à 2½ p.c. pour deux ou trois ans. Les émissions globales effectuées au 31 décembre 1939 se chiffrent par \$5,597,931, dont \$3,474,337 en certificats à vue et \$2,123,594 en certificats à terme.

**Caisses de petite économie.**—La loi des caisses de petite économie (S.R.C., 1927, c. 13) pourvoit à l'institution de caisses destinées à encourager la petite économie parmi la gent écolière, bien que les facilités offertes par ces caisses ne soient pas limitées aux enfants. Ces caisses ne sont pas des banques au sens de la loi des banques; ce sont des caisses d'épargne au sens de la loi des liquidations et leurs pouvoirs sont strictement limités.

La seule caisse en opération en vertu de cette loi est la Penny Bank d'Ontario.

ACTIF ET PASSIF DE LA PENNY BANK D'ONTARIO, ANNÉES TERMINÉES  
LE 30 JUIN 1937-39.

Item.	1937.	1938.	1939.
	\$	\$	\$
<b>ACTIF—</b>			
Valeurs.....	991,988	816,190	894,136
Espèces en caisse ou en dépôt.....	384,299	596,874	565,330
<b>TOTAL, ACTIF<sup>1</sup>.....</b>	<b>1,377,511</b>	<b>1,414,027</b>	<b>1,460,562</b>
<b>PASSIF—</b>			
Dépôts et intérêt couru.....	1,350,793	1,384,612	1,428,225
Surplus (caisse de garantie et intérêt gagné).....	26,718	28,415	32,337
<b>TOTAL, PASSIF.....</b>	<b>1,377,511</b>	<b>1,414,027</b>	<b>1,460,562</b>

<sup>1</sup> Les totaux comprennent certains petits item non spécifiés.

A la demande du Ministère de l'Instruction Publique, la Penny Bank d'Ontario reçoit depuis plusieurs années un octroi du gouvernement provincial. L'octroi versé en l'année fiscale de 1939 est de \$5,000. Au 30 juin 1939, la Penny Bank d'Ontario dessert une population scolaire de 208,000 enfants dans 522 écoles. Les chapitres 357, article 89-Y des Statuts Révisés d'Ontario, loi des écoles publiques, et 360, article 25-B de la loi des écoles secondaires, pourvoient à ce que le bureau des